

[Québec veut camoufler les bienfaits de la thérapie hyperbare pour les enfants affectés par la paralysie cérébrale](#)

Catégorie : Hyperbare

Publié par [Drdesforges](#) le 9/10/2007

Rapport de L'AETMIS concernant l'hyperbare Rapports bidons de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) - Une division du Ministère de la Santé du Québec: "Efficacité de l'oxygénothérapie hyperbare dans la prise en charge de la paralysie cérébrale - **Dissiper l'incertitude scientifique**, une priorité selon l'AETMIS" "Montréal, le 31 janvier 2007 ; Selon un rapport publié aujourd'hui par L'AETMIS, à ce jour, **l'efficacité de l'oxygénothérapie hyperbare (OHB) dans la prise en charge de la paralysie cérébrale a pas été démontrée scientifiquement.**" On sait à quoi s'attendre à la lecture de ce rapport lorsque les deux premières lignes du sommaire comportent des faussetés ! Il n'y a pas d'incertitude: Plus de 80% des enfants obtiennent des résultats positifs et toutes les études ont démontré des améliorations, surtout celles du Québec... **Pour lire la suite du sommaire sur le site de l'AETMIS, [cliquer ici >>>](#) Pour lire le rapport, "[Place de l'oxygénothérapie hyperbare dans la prise en charge de la paralysie cérébrale](#)"**

Les deux personnes qui ont préparé ce rapport n'ont aucune qualification ni expérience avec la thérapie hyperbare ! Gilles Pineau est également président par intérim de la **Société Canadienne du Cancer**... On peut affirmer que cet organisme n'est pas du tout ouvert aux thérapies alternatives ni en faveur de leur intégration en médecine. Pourquoi donc donner la direction d'une évaluation sur l'hyperbare à un individu qui n'a aucune compétence dans ce domaine ? Khalil Moqadem n'a pas un CV beaucoup plus garni en matière de thérapie hyperbare... Ça n'est donc pas de très bonne augure... Des 18 personnes ayant collaboré à la rédaction ou lecture du rapport, au moins 10 sont opposées à l'utilisation de cette thérapie pour les enfants... Pendant combien de temps est-ce que le Ministère de la Santé du Québec et son ministre le Dr Philippe Couillard croient pouvoir tromper la population avec ce genre de propagande insensée ? Il est plus que nécessaire que nos politiciens regardent d'un peu plus près ce qui se passe aux États-Unis avec les **chambres hyperbares portatives**... Le Dr Pierre Marois qui fut l'instigateur des trois études réalisées au Québec en plus d'être une sommité au Canada dans le domaine de la paralysie cérébrale fut invité comme simple lecteur... Comment expliquer le ridicule de cette situation ? 10 mai 2007

[Lettre du Dr Pierre Marois en réponse au rapport de L'AETMIS](#) Premier rapport Juillet 2000

Un autre rapport bidon avait été fabriqué en 2000 qui expose la collusion et la corruption qui font rage au Ministère de la Santé du Québec... Un rapport de 130 pages fut assemblé par le "**Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec**" (renommé AETMIS) qui est truffé d'informations erronées, fallacieuses et mensongères à propos de cette thérapie et de son efficacité. Il fut curieusement publié au même moment où les fausses conclusions de l'étude ont été rendues publiques... Quelle coïncidence ! Le principal problème de ce document est qu'il réfère au Dr Jean Paul Collet en ce qui a trait à l'étude sur la **paralysie cérébrale** qui fut réalisée au Québec. Cet individu est un imposteur mis à la tête de l'étude pour en trafiquer les résultats et faire croire à l'inefficacité du traitement hyperbare pour les enfants. On y remarque que la conclusion qui revient toujours pour toutes les indications "**non reconnues**" par la médecine organisée est "**qu'il n'y a pas suffisamment de preuves scientifiques et d'études pour en valider l'application...**" Ce qui est bien sûr une effroyable imposture scientifique, puisqu'il existe plus d'études pour valider l'utilisation

de cette thérapie pour les troubles neurologiques que pour n'importe quel autre traitement actuellement utilisé dans les hôpitaux ! La crainte extrême que la vérité soit exposée et reconnue à propos de cette thérapie "miraculeuse" dans plusieurs cas explique pourquoi certains individus à la conscience douteuse vont jusqu'à publier de tels documents pour désinformer la population ! C'est honteux et scandaleux.

[L'oxygénothérapie hyperbare au Québec](#), directement du site internet de L'AETMIS.

Il fut même traduit en anglais et publié en décembre 2001, soit quelques mois après la parution en février de l'étude québécoise sur l'hyperbare et la paralysie cérébrale dans le Lancet. Il est à noter que ce sont les commentaires du Dr Jean Paul Collet qui sont présentés en ce qui concerne la paralysie cérébrale... Ceci vient donc nous éclairer sur les intentions réelles derrière la publication de cette merveille de désinformation.

■ [Hyperbaric Oxygen Therapy in Québec](#) Conclusion La SMHSQ recommande donc que le Gouvernement du Québec investisse immédiatement 9 millions \$, soit la même somme annoncée pour l'achat d'une seule chambre multiplace à **L'Hotel-Dieu de Lévis**. Ceci permettra la mise en place d'un réseau de 400 chambres hyperbares portatives basse pression à travers le Québec. Il est absolument scandaleux que les familles Québécoises doivent effectuer des levées de fonds afin d'envoyer leurs enfants en cliniques privées au coût de 125\$ / heure alors que la Régie de L'Assurance Maladie du Québec (**RAMQ**) devrait en assumer les frais depuis 2000. Les chambres portatives offrent la même efficacité à des coûts beaucoup plus abordables. (25\$ à 50\$ / heure) et représente la seule solution pour répondre à la demande actuelle des familles québécoises. Une demande de subvention est en préparation et sera présentée au **Ministère de la santé du Québec** en novembre 2007.

